

7ème, 11ème, 13ème et 14ème circonscription du Rhône.

Vous êtes candidat(e) aux élections législatives de juin 2024. Les associations de riverains de l'Est Lyonnais vous interrogent sur vos positions concernant la réduction des nuisances des aérodromes de Bron et Corbas.

Les pollutions sonores et chimiques des aérodromes sont reconnues par les divers organismes sanitaires nationaux et mondiaux comme des facteurs majeurs de l'augmentation des maladies respiratoires, cardiovasculaires, des troubles digestifs, rénaux et nerveux. En 2018, l'OMS a d'ailleurs durci ses préconisations visant la réduction du bruit aérien nocturne et diurne. Le bruit et la pollution de l'air tuent. Les résultats de l'enquête épidémiologique française Débats (2020) confirment grandement les effets néfastes du bruit sur la santé.

Par ailleurs, l'activité aérienne participe tant au réchauffement climatique, qu'à la pollution de l'atmosphère, par l'émission de NOx, de particules fines et ultra fines très néfastes pour la santé.

Enfin, nos associations constatent que la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) continue à privilégier la croissance du trafic des aéroports commerciaux et la multiplication des usages de l'aérien sur les aérodromes, au détriment de l'environnement et des populations riveraines. Les pouvoirs publics doivent donc rééquilibrer leur approche en encadrant les prérogatives de la DGAC et en prescrivant qu'elle travaille au niveau central avec les autres directions, notamment celles de la Santé, de l'Environnement et de l'Aménagement durable du territoire.

Nous souhaitons connaître votre position dans ce domaine qui concerne les droits fondamentaux de nos concitoyens à la santé et à un environnement préservé. Vos réponses seront publiées.

Sur les enjeux nationaux

1. Avez-vous connaissance de l'ampleur de l'impact négatif du trafic aérien et de ses usages de toutes sortes sur le climat et la santé des populations survolées aux altitudes les plus basses ?

Réponse argumentée

2. Pour préserver la santé des riverains, le plafonnement du nombre de mouvements ainsi que l'instauration de couvre-feux nocturnes et des limitations horaires sont des dispositions réglementaires possibles, mais combattues en France par le monde de l'aérien et trop rarement mises en œuvre. Êtes-vous favorable à ces mesures et à leur développement sur tous les aéroports, aérodromes et héliports français quelle que soit leur taille ?

Réponse argumentée

3. Êtes-vous pour ou contre les décisions et projets qui permettent la croissance du trafic passagers ou fret sur les aéroports français d'aviation commerciale ainsi que l'augmentation et l'accueil de nouvelles activités, sans contrôle ni limites sur les aérodromes d'aviation générale ?

Réponse argumentée

4. Défendez-vous la mise sous tutelle ministérielle réelle et pratique de la DGAC et son cantonnement aux seules questions de sécurité et de normes aériennes pour que les questions environnementales soient enfin indépendantes des intérêts du seul monde de l'aérien ?

Réponse argumentée

5. En plus des pratiques incontrôlées de l'aviation légère, des avions d'affaires, des hélicoptères et des ULM, etc...le développement des drones de livraison et des taxis volants est un nouveau danger en zone urbaine pour les populations survolées ; soutiendrez-vous l'instauration d'une réglementation environnementale exigeante pouvant aboutir à des interdictions spécifiques ?

Réponse argumentée

Sur les enjeux dans l'Est Lyonnais et les demandes des populations visant à maîtriser les nuisances liées aux aérodromes de Bron et Corbas

Dans l'Est Lyonnais, où vous vous présentez, les habitants sont soumis quotidiennement à un niveau particulièrement élevé de nuisances sonores générées par l'activité aéronautique des aérodromes de Bron et Corbas. Les mesures de pollution sonore ont montré qu'en intensité et durée cette activité aéronautique était la cause principale des bruits sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit soit d'aviation légère évoluant à proximité de la piste, (tour de piste d'entraînement et vols locaux de courte durée) ou survolant de manière incessante la zone urbaine, soit d'aviation de loisir ou sportive (Ex . vacarme des turbo propulseurs dévolus au parachutisme) soit d'aviation d'affaire susceptible de décoller à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Tout cela conduit dans de nombreux quartiers à des fréquences atteignant un aéronef toutes les 5 à 7 minutes ce qui signifie du bruit en continu du matin au soir. Ceci sans aucune considération pour les riverains car ce type d'aviation dite aviation générale échappe à toute réglementation environnementale. C'est un privilège scandaleux et archaïque défendu par le monde de l'aérien jusqu'au cœur de l'État.

Il est cependant possible d'obtenir localement des mesures visant à réduire les nuisances en encadrant les pratiques ; nous vous demandons si vous vous engagez à soutenir nos actions en ce sens.

1. Apporterez-vous votre appui, si besoin par action auprès du ministère de tutelle, à l'instauration de dispositions locales, en particulier en matière d'encadrement et contrôle telles :

- des restrictions sur les aéronefs les plus bruyants pour les activités aux impacts les plus forts ;
- un monitoring généralisé des trajectoires et survols impactant le territoire pour mettre fin « au pas de contrôle, pas de nuisances, pas de nuisances pas de problème ».

Réponse argumentée

2. Au-delà, soutiendrez-vous l'action locale visant à élaborer et mettre en place à l'échéance de 5 ans les dispositions suivantes :

- révision des cartes VAC (prescriptions relatives aux trajectoires et zones à ne pas survoler) rendues plus exigeantes et d'application effective ;
- instauration d'un encadrement horaire pour l'aviation légère et d'un couvre-feu pour l'aviation d'affaire ;
- limitation des rotations (Ex largage de parachutistes de l'aérodrome de Corbas) et prescription de trajectoires de moindre impact sonore ;
- soumission des Plans d'Exposition au Bruit des aérodromes de Bron et Corbas à une évaluation environnementale afin que *ce ne soit plus la pratique de l'aviation par une infirme minorité qui s'impose aux populations, mais l'inverse.*

Réponse argumentée

3. Les associations inscrivent leur action locale dans la perspective nationale de l'instauration *d'une réglementation environnementale de l'aviation générale* visant en particulier :

- la mise en place d'un calendrier d'encadrement des droits à voler des aéronefs en fonction de leur performance sonore ;
- l'instauration d'un dispositif pollueur/ payeur, (pollution sonore et atmosphérique) ;
- l'opposabilité réglementaire effective des cartes VAC (contrôle des zones survolées) ;
- pour l'aviation légère (« vol à vue »), la fin de la possibilité de voler « où on veut, comme on veut, quand on veut, avec ce qu'on veut », sans considération pour les populations au sol ;
- à faire entrer cette aviation, qui ne vise qu'à satisfaire des choix et pratiques individuels et privés sans intérêt pour la collectivité, dans le droit commun applicable à toutes les autres activités ayant un impact sur l'environnement et la santé.

Que pensez-vous de ces demandes et les soutiendrez-vous ?

Réponse argumentée

Nous communiquerons aux populations concernées les réponses que vous formulerez, et si vous êtes élu(e) serons attentifs à l'action parlementaire que vous mènerez sur ce sujet.

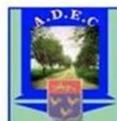
Association
Ribaud-Roberdières
Chassieu



Association d'Intérêt Local du Fort
69800 Saint-Priest

M.A.R.I.B.A

Comité d'Intérêt Local
Beaugregard - Champ Blanc



ADEC - L'Association de Défense de
l'Environnement de Chaponnay

ufcna
Union Française Contre les Nuisances des Aéronefs
Membre de UECNA



Nous vous invitons à transmettre votre réponse par mail à association.mariba@gmail.com ou par courrier à MARIBA, maison des sociétés Square Grimma BP 92, 69500 BRON (T 06 73 77 68 15)

Les associations de riverains des aérodromes de Corbas et Bron sont partenaires de
Union Française contre les Nuisances des Aéronefs UFCNA 32 avenue Lamartine 31100 Toulouse
Site : ufcna.eu | Courriel : ufcna.cnaat@gmail.com